

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Joël GIRAUD

Patricia MORHET-RICHAUD

Pascale BOYER

*Rapporteur Général
de la Commission des Finances
Député des Hautes-Alpes*

Sénatrice des Hautes-Alpes

Députée des Hautes-Alpes

Gap le 31 juillet 2017,

Objet : dégradation de la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes.

Madame la Ministre,

Nous tenons solennellement à attirer votre attention sur la dégradation de la desserte ferroviaire des Hautes-Alpes.

1/ Une grève qui provoque des retards quotidiens et des annulations de train depuis plus de deux mois.

Depuis plus de deux mois, certains agents de SNCF Réseau à Valence sont en grève et bloquent les circulations de plusieurs trains pendant 59 minutes.

Le blocage est systématique concernant le train de nuit Paris-Briançon. Le manque de fiabilité qui génère à l'arrivée des retards de 50 minutes à 1 heure 30 (lorsque des problèmes de croisement sont rencontrés) dissuade les usagers d'emprunter cette liaison.

D'autres retards plus conséquents ont été constatés, par exemple, de plus de 3 heures 30, sans explications, comme le mercredi 19 juillet dernier, jour de l'arrivée de la 17^{ème} étape du Tour de France à Serre-Chevalier. En effet, les sénateurs "Amis du Tour de France" partis la veille de Paris sont arrivés en gare de Briançon à 12h15 au lieu de 08h30 comme initialement annoncé. Ce retard s'est rallongé au fur et à mesure de la matinée sans qu'aucune explication n'ait été donnée aux voyageurs.

D'autres services sont touchés ponctuellement dans la journée comme le TER 17357 Valence Briançon dont le blocage pendant 59 minutes génère 1 heure 45 de retard pour assurer les croisements et la suppression en sens inverse du TER 17366 Briançon-Valence sur tout ou partie du parcours.

Après contact avec le directeur de SNCF-Intercités, il s'avère que cette grève dite « de confort » ne fait l'objet d'aucune négociation et est donc amenée à se pérenniser.

Vous comprendrez le caractère inacceptable d'une telle situation.

2/ Une non-gestion des incidents dans la vallée de la Drôme par la SNCF.

Pour donner un exemple, le 20 juillet dernier, une alerte est déclenchée vers 21 h sur des filets de sécurité près de Saillans (26). Ce type d'alerte est fréquent dans les Hautes-Alpes et géré avec célérité et efficacité avec un impact limité sur le trafic malgré des conditions d'accès parfois difficiles comme entre l'Argentière-La Bessée et Briançon.

Comment, cette nuit-là dans la Drôme, peut-on mettre quatre heures pour reconnaître deux zones de filets ?

Pourquoi le cadre d'astreinte ne se déplace pas. ?

Résultat, le train concerné (train de nuit Briançon-Paris) a eu trois heures de retard. Et ce fait n'est pas isolé.

Autre exemple. Le jeudi 29 juin le train de nuit au départ de Paris Austerlitz a été purement et simplement annulé sans qu'aucune information n'ait été délivrée avant que les voyageurs arrivent en gare vers 21h00. Les raisons évoquées furent une grève. Les voyageurs ont été invités à dormir dans une rame à quai en attendant le lendemain ! Ceux qui ont préféré une solution hôtelière se sont vus refuser toute prise en charge.

3/ La suppression des trains supplémentaires de nuit Paris-Briançon en haute saison hivernale.

Le précédent Gouvernement par la voix de Madame Ségolène Royal, s'était engagé à maintenir pour la durée de la convention, le volume de trains de nuit supplémentaires, engagement qui reprenait ceux de la SNCF dans les réunions de concertation locale.

Or, nous venons de constater que la convention définitive n'a pas repris ce point, ce qui constitue une catastrophe touristique pour notre département.

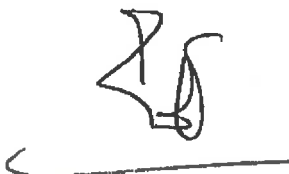
Il semblerait que la décision ait été prise sans aucun aval de leur hiérarchie lors d'une réunion conjointe DGTIM/SNCF.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir respecter cet engagement en mettant en place cette desserte, une décision devant intervenir au plus tard début septembre.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.



Joël GIRAUD



Patricia MORHET-RICHAUD



Pascale BOYER

Madame Elisabeth BORNE

Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire,
chargée des Transports

40, rue du Bac
75700 PARIS

Permanence Parlementaire
de M. Joël GIRAUD
10 Avenue de Vallouise
05120 L'Argentière-La Bessée

joel.giraud@assemblee-nationale.fr

Permanence Parlementaire de
Mme Patricia MORHET-RICHAUD
"Le Carillon Bleu"
73, Rue Carnot
05000 GAP

scnatriccdeshautsalpes@gmail.com

Mme Pascale BOYER
126 rue de l'université

75007 Paris

pascale.boyer@assemblee-nationale.fr